

## BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA VILLE DES ULIS

### RAPPORT DE PRESENTATION

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

La crise sanitaire a complètement bouleversé le paysage économique et social de notre pays, avec un impact certain sur notre territoire. La reprise de l'activité et l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens sont conditionnées par la levée des protocoles sanitaires attendue dans les prochains mois. C'est dans ce contexte à la fois incertain et pesant que le Budget Primitif 2021 a été élaboré pour notre commune.

Les objectifs de l'action municipale dans le cadre du mandat tels que présentés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires sont les suivants :

- garantir la sérénité et la quiétude pour l'ensemble des habitants,
- favoriser le bien grandir et le parcours de citoyenneté des plus jeunes,
- construire une ville résiliente capable de relever le défi de la transition écologique,
- mobiliser l'ensemble des forces vives dans un projet commun de bien vivre ensemble,
- accompagner les conséquences de la crise sanitaire et économique qui perdure en 2021,
- lancer les études préalables aux nouveaux projets d'investissement,
- maintenir une épargne brute permettant d'autofinancer pour partie les investissements,
- stabiliser les taux d'imposition en 2021 pour préserver les acteurs du territoire.

Ce budget reflète le souhait de mettre en œuvre des services et des projets qui créent du lien, qui intègrent l'ensemble des habitants et des publics, qui prennent en compte la multitude des besoins des Ulissiens, tout en offrant des perspectives d'évolution et d'épanouissement dans un contexte sanitaire et économique qui reste tendu.

## SOMMAIRE

### **I- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **A) DEPENSES**

- a. Dépenses réelles
  - i. Dépenses de gestion
  - ii. Dépenses financières et exceptionnelles
- b. Dépenses d'ordre

#### **B) RECETTES**

- a. Recettes réelles
  - i. Recettes de gestion
  - ii. Recettes financières et exceptionnelles
- b. Recettes d'ordre

### **II- SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **A) DEPENSES**

- a. Dépenses réelles
  
- b. Dépenses d'ordre

#### **B) RECETTES**

- a. Recettes réelles
  
- b. Recettes d'ordre

### **III- EQUILIBRE DU BUDGET 2021**

## **I. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2021 retrace les opérations courantes, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

Au Budget Primitif 2021, cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 44 125 151 €.

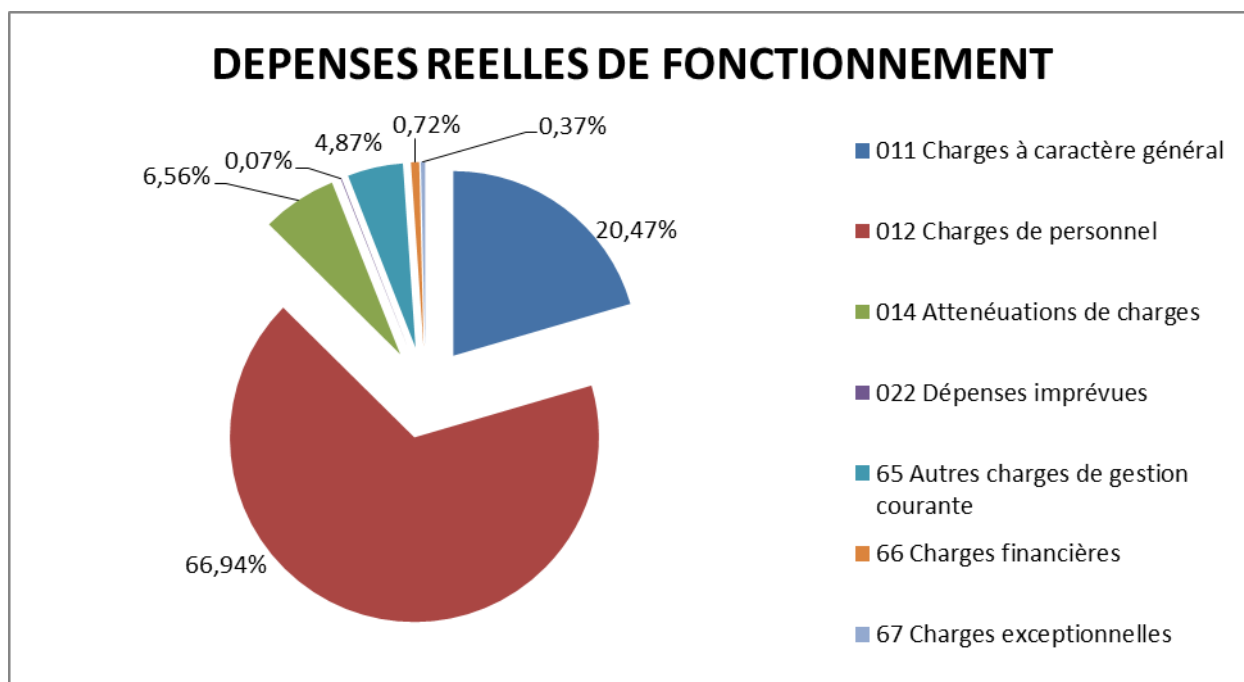
Les grandes masses de la section de fonctionnement se présentent comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Charges à caractère général 8,6 M€	Dotations et participations 7,02 M€
Charges de personnel 28,13 M€	Impôts et taxes 31,67 M€
Autres charges 6 M€	Produits des services et du domaine 4,02 M€
Charges financières 0,3 M€	Autres 1,42 M€
Autofinancement 1 M€	

## A) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une progression de 0.68 % par rapport au BP 2020. Le tableau ci-dessous présente le détail des chapitres :

CHAPITRES	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BP 2020	MONTANTS PROPOSES BP 2021	% D'EVOLUTION
011	Charges à caractère général	8 814 256,00	8 602 699,20	-2,40%
012	Charges de personnel	27 335 127,00	28 130 956,00	2,91%
014	Atténuations de charges	2 766 197,00	2 756 346,00	-0,36%
022	Dépenses imprévues	20 000,00	30 000,00	50,00%
65	Autres charges de gestion courante	1 772 807,00	2 046 049,80	15,41%
66	Charges financières	301 600,00	301 600,00	0,00%
67	Charges exceptionnelles	31 700,00	157 500,00	396,85%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>41 041 687,00</b>	<b>42 025 151,00</b>	<b>2,40%</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 786 974,00	1 000 000,00	-44,04%
042	Dotations aux amortissements	1 000 000,00	1 100 000,00	10,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 786 974,00</b>	<b>2 100 000,00</b>	<b>-24,65%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>43 828 661,00</b>	<b>44 125 151,00</b>	<b>0,68%</b>



- a. Dépenses réelles de fonctionnement : 42 025 151 €, en progression de 2,40 % par rapport au BP 2020

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie en direction de tiers (décaissement).

Elles comprennent, d'une part, les dépenses de gestion courante, d'autre part, les charges financières et les charges exceptionnelles.

i. Les dépenses de gestion courante : 41 536 051 €

Ces charges correspondent aux dépenses liées directement à l'activité de service public de la commune. Elles se ventilent budgétairement sous les chapitres suivants :

- ✓ Chapitre 011 : les charges à caractère général : 8 602 699,20 €, - 2,40 % par rapport au BP 2020 grâce à une rationalisation des dépenses de fonctionnement général des services (fournitures administratives, fournitures de petit équipement, documentation...). La baisse est également liée au transfert de la maintenance de certains équipements de réseaux d'eau pluviale, ou encore, à la prise en compte de l'impact de la crise sanitaire sur certaines dépenses.

Ces dépenses sont essentiellement composées :

- des fournitures diverses (alimentation, fournitures administratives et scolaires, fournitures d'entretien, affranchissement, petit équipement pour les activités proposées aux usagers des structures municipales, vêtements de travail et équipements de protection) pour environ 918 107 € ;
  - des fluides (télécommunications, eau, énergie, chauffage, carburant) pour 1 865 914 € ;
  - des contrats de prestations de service pour 1 979 623 € (transports collectifs, fourniture de repas pour la restauration scolaire, assurances) ;
  - des prestations de maintenance pour 796 815,60 € ;
  - l'entretien des bâtiments, espaces publics et matériels de la ville pour 1 544 194 € ;
  - des locations de matériels et de l'hébergement des logiciels métiers et outils numériques de modernisation du service public pour 254 917 € ;
  - des taxes payées par la Ville pour son patrimoine pour 715 380 € ;
  - des formations et maintien des compétences pour 527 748 €.
- 
- ✓ Chapitre 012 : les charges de personnel et frais assimilés : 28 130 956 €, + 2,91 % par rapport au BP 2020

Elles prévoient notamment :

- le renforcement des équipes d'ATSEM (+ 11 postes) dans les écoles maternelles pour assurer une prise en charge du jeune enfant et garantir sa

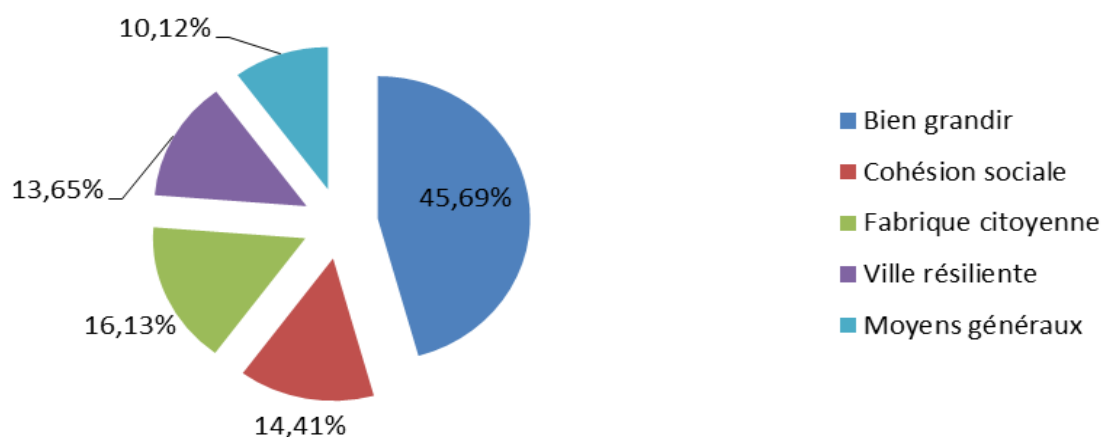
sécurité matérielle et affective, et lui permettre d'accéder aux premiers apprentissages dans les meilleures conditions possibles, et de s'inscrire dans une démarche éducative de qualité pour l'avenir ;

- le financement d'un poste de médecin généraliste pour améliorer l'offre de soin au Centre de santé ;
- la création d'un service dédié pour promouvoir la démocratie locale et la proximité, pour créer et animer des instances de discussions, de consultation pour garantir la participation des habitants à la vie de la cité et contribuer au développement d'un sentiment d'appartenance en améliorant le vivre-ensemble ;
- une diminution des vacations pour prendre en compte les protocoles imposés par la crise sanitaire ;
- une enveloppe pour soutenir les jeunes et l'insertion avec des emplois saisonniers, 15 apprentis, 5 Contrats Uniques d'Insertions, 4 postes d'Adulte-relais ;
- le financement des agents mis à disposition de la CPS et du CCAS ;
- la transformation des services municipaux pour une meilleure gouvernance, une amélioration de l'efficacité du service public et le développement d'une culture commune et d'une intelligence collective.

Le graphique ci-dessous montre la ventilation de la masse salariale par politique :

- Bien grandir : on y trouve toutes les opérations relatives aux services et équipements dédiés à la petite enfance, à l'enfance avec la scolarité, les activités péri et extra scolaires, et à la jeunesse. Cette politique représente près de 46 % de la masse salariale de la commune.
- Cohésion sociale et solidarités : cela concerne les dépenses des services et équipements dédiés aux aînés, à la santé, à la prévention, à la sécurité et la tranquillité publique.
- Fabrique citoyenne et vie locale : cela couvre les politiques dédiées à la culture et à l'information, à la vie associative, à la démocratie locale, à la convivialité et au vivre-ensemble.
- Ville résiliente et transition écologique : cela porte sur les dépenses relatives à la transition écologique et la modernisation des services publics locaux.

## MASSE SALARIALE PAR DOMAINE D'INTERVENTION



- ✓ Chapitre 014 : les atténuations de produits : 2 756 346 €, soit - 0,36 % par rapport au BP 2020

Ce chapitre retranscrit l'ensemble des prélèvements opérés sur les produits fiscaux communaux.

Ces dépenses sont principalement constituées du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) qui vient organiser la péréquation entre collectivités, suite à la réforme de la fiscalité locale intervenue en 2010. Il s'agit d'écrêter les ressources supplémentaires procurées à la Ville du fait de la réforme pour les reverser aux collectivités dont l'impact de la réforme engendre une baisse des ressources. Pour la Ville, cela représente une dépense de 2 733 562 €.

- ✓ Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante : 2 046 049,80 €, soit +15,41 % par rapport au BP 2020

Ces dépenses se déclinent pour l'essentiel en :

- frais de fonctionnement de la Commune dont les droits d'utilisation du « cloud » (stockage en ligne) pour les données informatiques des logiciels hébergés, les indemnités et formations des élus, les participations de la Commune à des structures intercommunales gérant des compétences particulières (Service d'Incendie et de Secours, Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme aux Moineaux des Ulis, Syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement de la Coulée verte... : 566 747,80 € ;
- subventions aux associations pour environ 773 747 € (+ 15,28 % par rapport à 2020) : la Ville a fait le choix du renforcement des aides financières aux associations pour garantir l'action essentielle de celles-ci en matière de

développement du lien social, et engage un travail de partenariat permettant de dégager des orientations communes ;

- subventions à la Caisse des écoles et au CCAS pour 576 180 € (stables) pour permettre la réalisation d'actions éducatives, d'une part, et la prise en charge des publics en difficulté, d'autre part ;
- prévision de créances admises en non-valeur pour 70 000 €. Il s'agit des créances dont le recouvrement n'a pas abouti malgré les procédures diligentées par le trésorier de la ville. Il convient de les admettre en non-valeur afin de garantir la sincérité du budget de la Ville et la fiabilité de sa situation financière.

ii. Les dépenses financières et exceptionnelles : 489 100 €, + 10,71 % / BP 2020

Cet agrégat retranscrit les dépenses réelles de fonctionnement « hors gestion ». Il retrace les chapitres suivants :

- ✓ Chapitre 66 : les charges financières : 301 600 €, stable

Ces charges correspondent à l'ensemble des charges liées à la gestion financière de la Commune : intérêts de la dette et intérêts courus non échus.

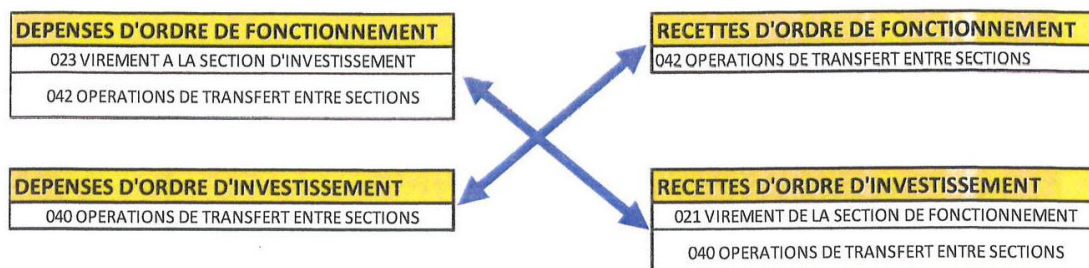
- ✓ Chapitre 67 : les charges exceptionnelles : 157 500 €, + 396,85 % par rapport au BP 2020

Ce chapitre permet de pourvoir aux dépenses liées à la crise sanitaire, notamment les remboursements éventuels d'usagers (137 700 €). Environ 85 000 € ont été remboursés par la Ville à ce titre en 2020. Il s'agit également de prévoir les montants nécessaires au versement des bourses pour les bacheliers 2021 (8 500 €), et les crédits nécessaires à l'accompagnement des projets portés par les jeunes (10 000 €).



b. Dépenses d'ordre de fonctionnement : 2 100 000 €, - 24,65 % par rapport au BP 2020

Les dépenses d'ordre de fonctionnement n'ont pas de conséquence sur la trésorerie de la collectivité. Il s'agit de jeux d'écriture qui ne donnent lieu ni à encaissements, ni à décaissements. Ces dépenses ont une recette équivalente en section d'investissement conformément au schéma suivant :



Ces dépenses se déclinent comme suit :

- ✓ Chapitre 023 : virement à la section d'investissement : 1 000 000 €, - 44 % par rapport au BP 2020

Ce virement reflète l'excédent dégagé par la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement.

- ✓ Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre sections : 1 100 000 €, + 10 % par rapport au BP 2020

Ce chapitre retrace les dotations aux amortissements qui permettent de prendre en compte l'obsolescence du matériel. Ce chapitre a son pendant en recettes d'investissement.

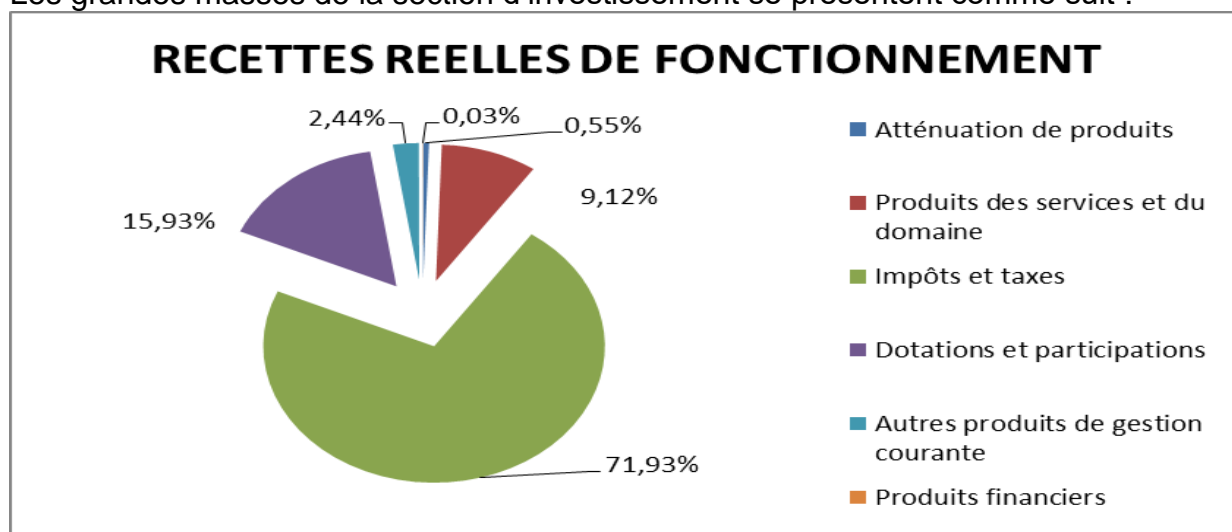
Cumulées, ces dépenses en section de fonctionnement concourent à la constitution de l'épargne brute qui permet d'autofinancer une partie des dépenses d'investissement. S'ajoutent, à cette somme, une partie des autres dépenses de fonctionnement qui ne seront virées à la section d'investissement qu'en fonction de la réalité du besoin de financement de cette section constaté lors de l'examen du compte administratif, bilan de l'année.

## B) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 44 125 151 €

Globalement, les recettes de fonctionnement prévisionnelles progressent de 0,22 % et se présentent comme suit :

CHAPITRES	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BP 2020	MONTANTS PROPOSES BP 2021	% D'EVOLUTION
013	Atténuations de charges	230 000,00	240 000,00	4,35%
70	Produits des services et du domaine	4 604 500,00	4 015 700,00	-12,79%
73	Impôts et taxes	30 812 560,00	31 667 606,00	2,77%
74	Dotations et participations	6 992 109,00	7 015 064,00	0,33%
75	Autres produits de gestion courante	1 218 625,00	1 074 000,00	-11,87%
76	Produits financiers	58 867,00	12 781,00	-78,29%
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	-100,00%
<b>TOTAL DES RECETTES RELES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>43 926 661,00</b>	<b>44 025 151,00</b>	<b>0,22%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	100 000,00	100 000,00	0,00%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>44 026 661,00</b>	<b>44 125 151,00</b>	<b>0,22%</b>

Les grandes masses de la section d'investissement se présentent comme suit :



- a. Recettes réelles de fonctionnement : 44 025 151 €, + 0.22 % par rapport au BP 2020

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements). Elles comprennent, d'une part, les recettes de gestion courante et, d'autre part, les produits financiers. Elles sont quasiment stables par rapport au BP 2020.

i. Les recettes de gestion courante : 44 025 151 €

Les ressources de gestion sont les ressources pérennes de notre collectivité. Elles garantissent l'équilibre de l'action municipale sur le long terme.

- ✓ Chapitre 013 : les atténuations de charges : 240 000 €, + 4,35 % par rapport au BP 2020

Ce chapitre retrace les recettes atténuant les charges de personnel. Elles correspondent pour l'essentiel aux remboursements d'indemnités journalières et aux remboursements de charges sociales.

- ✓ Chapitre 70 : les produits des services et du domaine : 4 015 700 €, -12,79 % par rapport au BP 2020

Ce chapitre retrace les produits liés aux activités municipales donnant lieu à tarification auprès de l'utilisateur. On y trouve aussi les redevances d'occupation du domaine public et les produits des loyers du parc de logements dont la Ville est propriétaire.

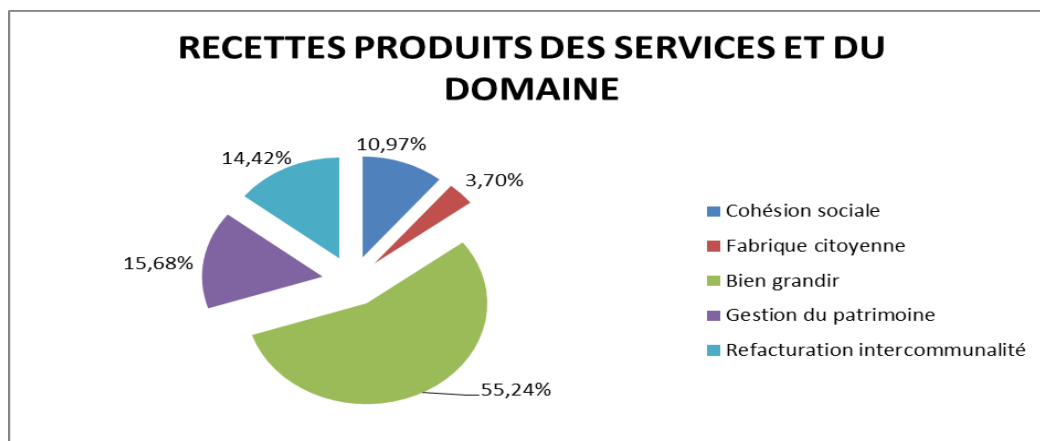
Ces produits sont directement impactés par la conjoncture et notamment par la crise sanitaire en cours depuis 2020. Ainsi, les produits des services et du domaine enregistrent une forte diminution en 2020 (- 35,8 %, soit - 2,76 M€) en raison de la crise sanitaire qui a induit :

- la fermeture de nombreux services municipaux qui donnent lieu à une facturation auprès de l'utilisateur (restauration scolaire, accueil périscolaire et extrascolaire, certaines structures d'accueil de la petite enfance soit environ 1M€ de recettes en moins), bâtiments culturels (environ - 60 000 € ; piscine pour environ - 260 000 €) ;
- des exonérations de loyers et de redevances d'occupation du domaine public consenties aux entreprises pour les aider à faire face aux conséquences économiques de la pandémie (environ - 165 000 €).

Ces recettes sont essentiellement composées :

- des produits des services à destination de l'enfance pour 2 035 000 € (facturation de la restauration scolaire, des services périscolaires et extrascolaires) ;
- des produits des services à caractère culturel (billetterie Boris Vian, Café musique Radazik et cinéma Jacques Prévert) : 140 000 € ;

- des produits des services à caractère social ou sportif (facturation des services d'accueil de petite enfance - crèches et multi-accueils, prestations en direction des aînés, Centre de santé, et tarification des accès à certains équipements sportifs) :155 200 € ;
- des produits des loyers et de la redevance d'occupation du domaine public : 629 500 € ;
- des refacturations auprès de la CPS ou autres (CCAS et Caisse des écoles) pour les agents municipaux mis à disposition : 1 056 000 €.

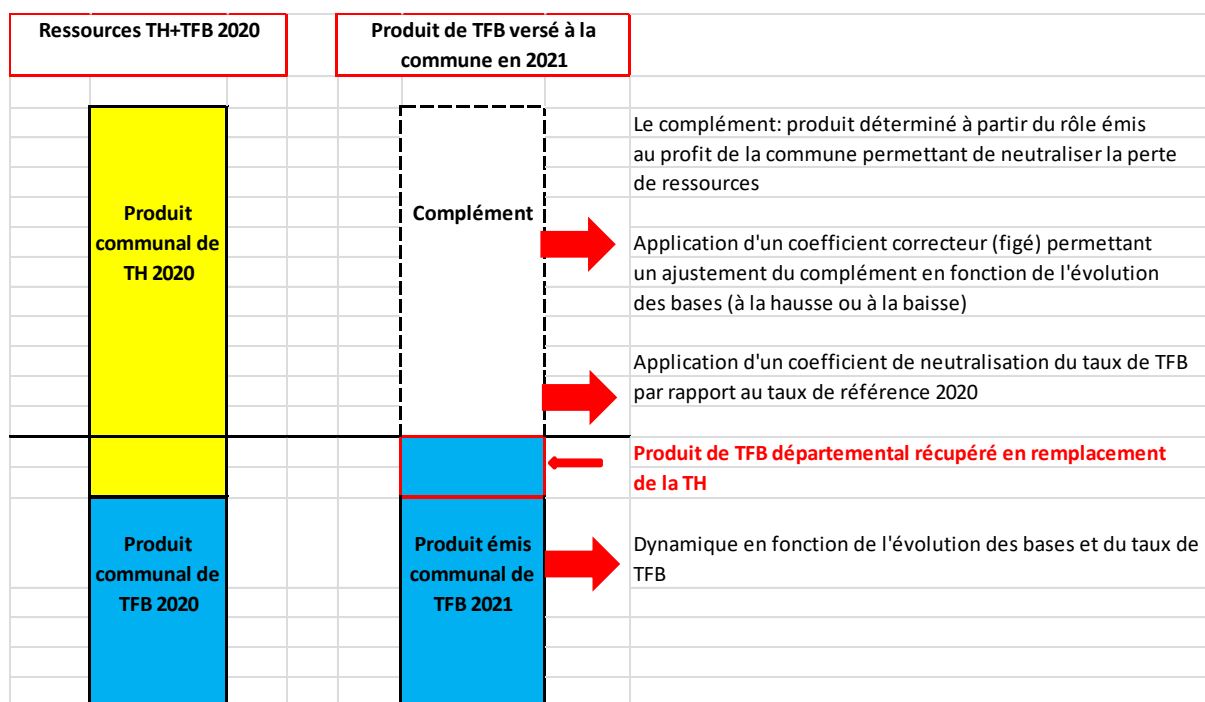


*Pour les définitions des différents secteurs, cf. supra.*

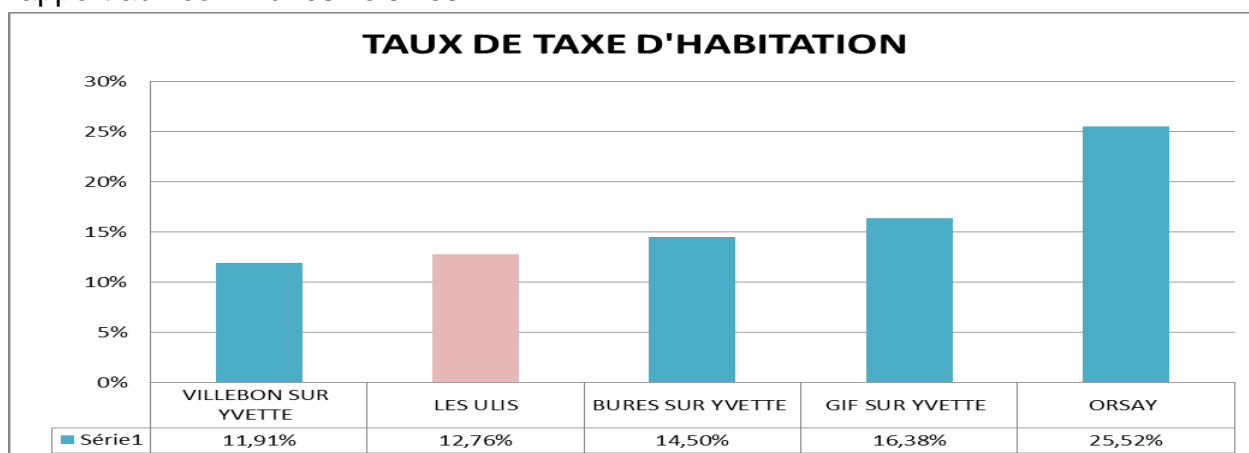
- ✓ Chapitre 73 : les impôts et taxes : 31 667 606 €, + 2,77 % par rapport au BP 2020

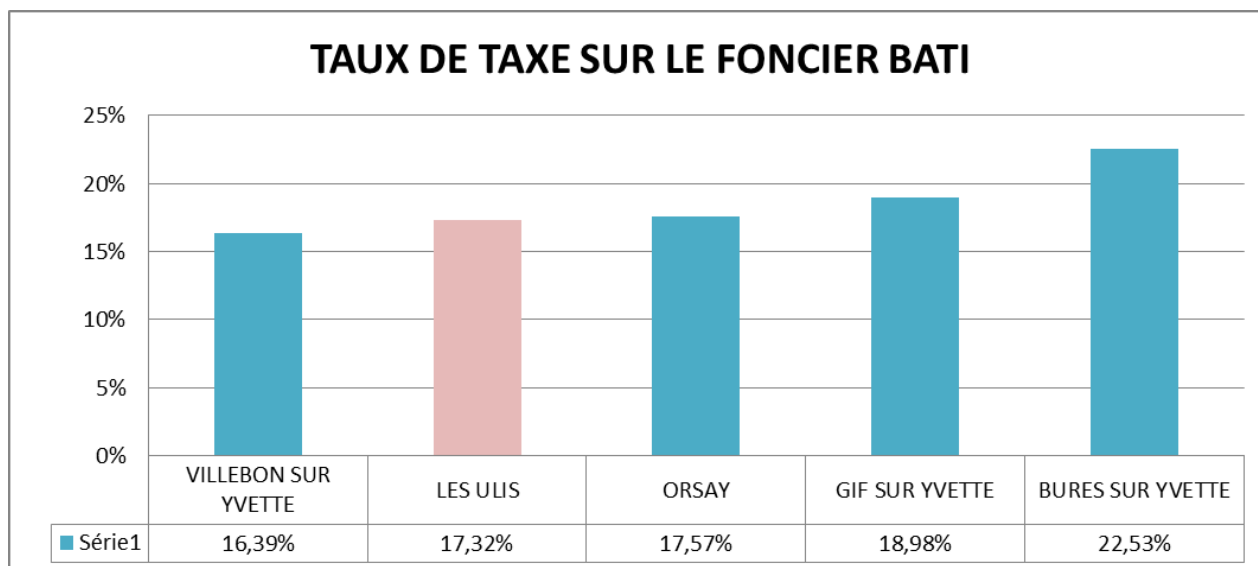
Ce chapitre intègre les contributions directes pour un montant attendu de 14 186 085 €. Dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles 2021, le produit inscrit au budget prend en compte une revalorisation des bases 2020 de 0.5 % comme prévu dans la loi de finances pour 2021 pour les taxes d'habitation, sur le foncier bâti et non-bâti.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le transfert du produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties et par le versement d'un complément permettant de maintenir le produit perçu antérieurement par le biais d'un coefficient multiplicateur.



Conformément à l'engagement pris, les taux de fiscalité restent stables en 2021 et le resteront sur la durée du mandat. Les graphiques suivants montrent que la Commune des Ulis applique des taux de fiscalité dans la fourchette basse par rapport aux communes voisines :





Les autres recettes affectées à ce chapitre concernant :

- l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay : 14 645 667 € ;
  - le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France, mécanisme de péréquation dont la Ville est bénéficiaire : 1 796 354 € ;
  - les produits de la fiscalité indirecte (taxe sur l'électricité, taxe de séjour, taxe sur la publicité extérieure, taxe sur les pylônes) : 439 500 € ;
  - le produit de la taxe sur les droits de mutation : 600 000 €.
- ✓ Chapitre 74 : les dotations, subventions et participations 7 015 064 €, soit + 0,33 % par rapport au BP 2020

Ce chapitre retranscrit les produits en provenance de l'Etat et de nos principaux partenaires tels que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil Départemental, et la Région.

Ce chapitre comprend principalement :

- les subventions de la CAF, du Département, et de la Région pour les services à destination de l'enfance et les activités culturelles et sociales : 2 138 837 € ;
- les compensations versées par l'Etat au titre des exonérations d'impôts qu'il a lui-même consenties ou pour concourir à l'exercice des missions régaliennes déléguées (élections) : 603 227 € ;

- o la Dotation Globale de Fonctionnement : 1 800 000 €
- o la Dotation de Solidarité Urbaine : 2 473 000 €

Le graphique suivant présente l'évolution des dotations depuis 2017 :

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution sur la période	En %
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	2 294 154	2 172 142	2 019 225	1 921 324	1 803 547	-490 607	-27%
Dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	2 122 690	2 219 068	2 299 361	2 386 200	2 467 569	344 879	+13.97%

- ✓ Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 1 074 000 € soit -11,87 % par rapport au BP 2020

Il s'agit principalement des loyers perçus par la Ville pour son patrimoine immobilier (733 000 €) et des redevances versées par les concessionnaires (341 000 €). La prévision est inscrite à la baisse pour anticiper l'impact de la crise sanitaire induisant des exonérations de loyers.

- ii. Les recettes financières: 12 781 €, soit -78,29 % par rapport au BP 2020

Il s'agit du remboursement de la dette par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie.

- b. Recettes d'ordre de fonctionnement : 100 000 €, stable

Il s'agit d'une écriture comptable qui s'apparente à un amortissement des subventions relatives à des biens qui font l'objet d'un amortissement.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations de nature à modifier le patrimoine de la Commune.

Au Budget Primitif 2021, cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 13 796 077 €.

## DEPENSES

Dépenses d'équipement 12,15 M€ (dont 0,12 M€ autres dépenses)
Remboursement du capital de la dette 1,65 M€

## RECETTES

Immobilisation en cours 5,89 M€ (remboursements)
subvention d'investissement 1,27 M
Emprunt 3,67 M€
Autofinancement 1 M€
Autres recettes 1,97 M€

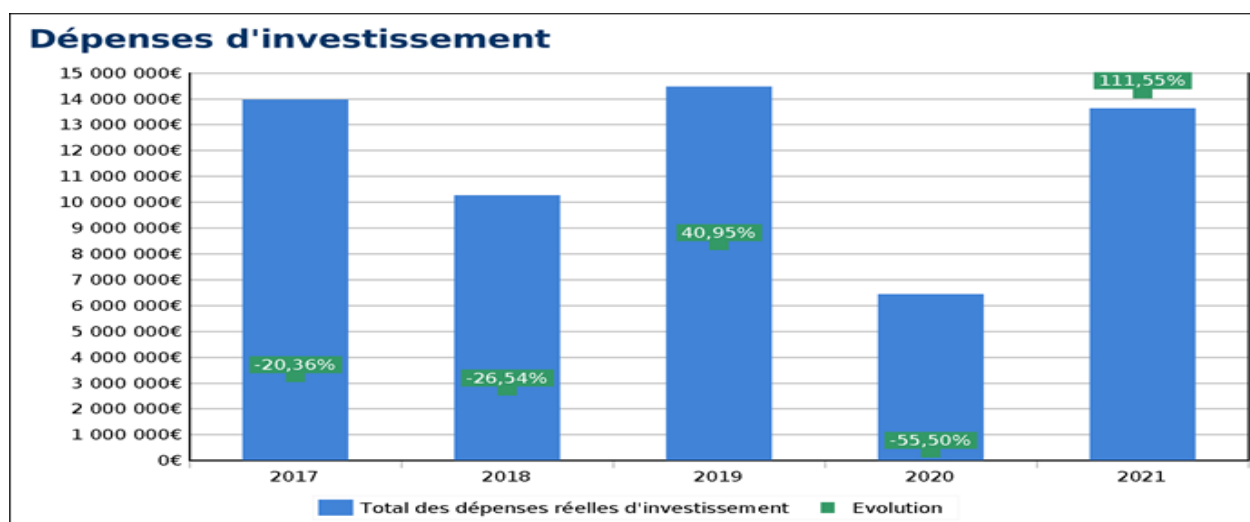
### **A) DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 13 796 077 €, -14,6 % par rapport au BP 2020**

Les dépenses d'investissement se décomposent, comme les dépenses de fonctionnement, en dépenses réelles et en dépenses d'ordre.

Dans la maquette budgétaire transmise, les éléments relatifs à cette section se trouvent page 9, état II A3.

Compte tenu du contexte, l'année 2020 a été marquée par un fort décrochage de l'investissement avec une baisse estimée à -55 % par rapport à 2020.

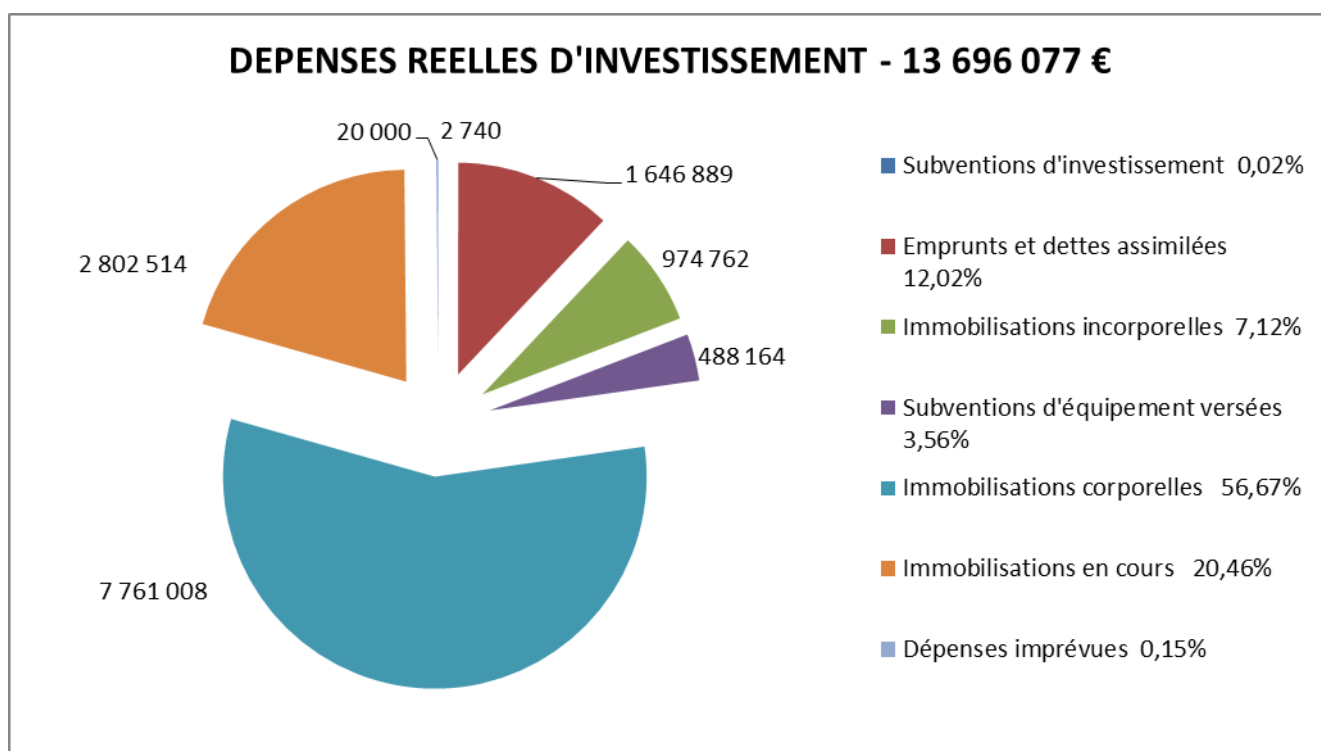
En 2021, il est prévu de lancer de nouveaux projets pour reprendre un rythme d'investissement en cohérence avec les attentes et les moyens de la Commune. Les principaux projets d'investissement étant en phase d'étude, les dépenses réelles prévues au BP 2021 baissent de 11,1 % par rapport au BP 2020.





CHAPITRES	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BP 2020	MONTANTS PROPOSES BP 2021	% D'EVOLUTION
204	Subventions d'équipement versées	956 000,00	488 164,00	-48,9%
	Total des opérations d'équipement	12 461 068,74	11 538 284,00	-7,4%
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>13 417 068,74</b>	<b>12 026 448,00</b>	<b>-10,4%</b>
13	Subventions d'investissement	3 147,00	2 740,00	-12,9%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 966 889,00	1 646 889,00	-16,3%
020	Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	0,0%
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 990 036,00</b>	<b>1 669 629,00</b>	<b>-16,1%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>15 407 104,74</b>	<b>13 696 077,00</b>	<b>-11,1%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	100 000,00	100 000,00	0,0%
041	Opérations patrimoniales	650 000,00	0,00	-100,0%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>750 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>-86,7%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16 157 104,74</b>	<b>13 796 077,00</b>	<b>-14,6%</b>

La répartition de ces dépenses par secteur d'intervention est illustrée dans le graphique suivant :



La Commune a fait le choix de voter son budget d'investissement en créant des opérations pour flécher les domaines dans lesquels les travaux seront réalisés.

Elles concernent :

- ✓ des opérations qui font l'objet d'un vote en Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) du fait de leur montant et de leur pluri annualité.

Les AP/CP font l'objet d'une délibération qui permet de fixer à la fois l'Autorisation de Programme, c'est-à-dire le montant maximum global de l'opération, ainsi que les Crédits de Paiement qui seront inscrits au budget chaque année de réalisation de l'opération (paiement). Cette délibération fait l'objet d'un ajustement lors du vote du Budget Primitif, puis en tant que de besoin lorsque le Conseil municipal vote un document budgétaire (Budget Supplémentaire ou Décision Modificative). Actuellement, la Ville gère 6 opérations en AP/CP. Cette année, la plupart sont en cours d'achèvement ou doivent être clôturées ;

- ✓ des opérations ponctuelles ;
- ✓ des opérations d'investissement qui sont réalisées tous les ans.

#### Les AP/CP en cours d'achèvement ou à solder :

- ✓ Contrat départemental : cette Autorisation de Programmes comprenait 5 opérations faisant l'objet d'un financement du Département de l'Essonne. Actuellement, seule l'opération 20167 « Réhabilitation du Cinéma Jacques Prévert » n'est pas achevée et doit être abondée à hauteur de 240 000 €. Les autres opérations du programme étant terminées, le montant global de cette AP/CP, initialement de 4 608 000 €, peut être diminué à 4 222 321 € ;
- ✓ Centre de loisirs du Bois des carrés (opération 20181) : cette AP/CP a fait l'objet d'un ajustement lors de la séance du Conseil municipal de décembre 2020. Le BP 2021 prévoit 30 000 € supplémentaires pour solder cette opération ;
- ✓ Vidéosurveillance (opération 201611) : le montant global de cette AP/CP reste inchangé et le BP 2021 intègre l'inscription des crédits de paiement permettant de solder l'opération soit 29 736 € ;
- ✓ Mise en accessibilité de la Maison Pour Tous des Amonts : cette AP/CP est clôturée au montant finalisé de 679 288 €.

#### Les AP/CP nécessitent un ajustement par délibération concomitante au vote du BP :

- ✓ Rénovation des toitures pyramidales (opération 20172) : l'Autorisation de Programme prévoit une augmentation de l'enveloppe globale de 2 784 362 € qui fera l'objet de crédits de paiement inscrits annuellement jusqu'en 2026 pour un montant de 600 000 €. Ces travaux s'inscrivent dans la volonté de l'équipe municipale de rénover les bâtiments communaux pour en diminuer la facture énergétique. En 2021, il s'agit de réaliser la rénovation des toitures du groupe scolaire 2 Les Bergères – élémentaire. L'opération a fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance.

- ✓ Espace commercial Courdimanche (opération 20191) : 100 000 €. Cette AP/CP concerne une opération d'aménagement d'envergure qui nécessite dans un premier temps des études pour définir le cadre juridique et opérationnel dans lequel sa réalisation sera inscrite (ZAC, concession d'aménagement...).

#### Les opérations ponctuelles :

- ✓ Réaménagement du centre-ville, opération confiée à la SORGEM (opération 20026) : 2 928 304 €. Cette opération d'aménagement de grande ampleur devrait être clôturée fin 2021. Les crédits inscrits visent la poursuite du rachat des équipements publics réalisés sous le mandat de la SORGEM.
- ✓ Réaménagement des espaces extérieurs des Amonts (opération 20028) : 2 402 778 €. Il s'agit également d'une opération d'aménagement réalisé sous le mandat de la SORGEM. Là encore, l'opération se termine et les crédits prévus visent la fin du rachat des équipements publics réalisés pour leur intégration dans le patrimoine communal.
- ✓ Extension du groupe scolaire des Avelines (opération 20211) : 310 000 €. Les travaux ont vocation à répondre aux besoins de l'école en surface suite à l'augmentation des effectifs et visent à améliorer la cohabitation du groupe scolaire et de l'accueil de loisirs.

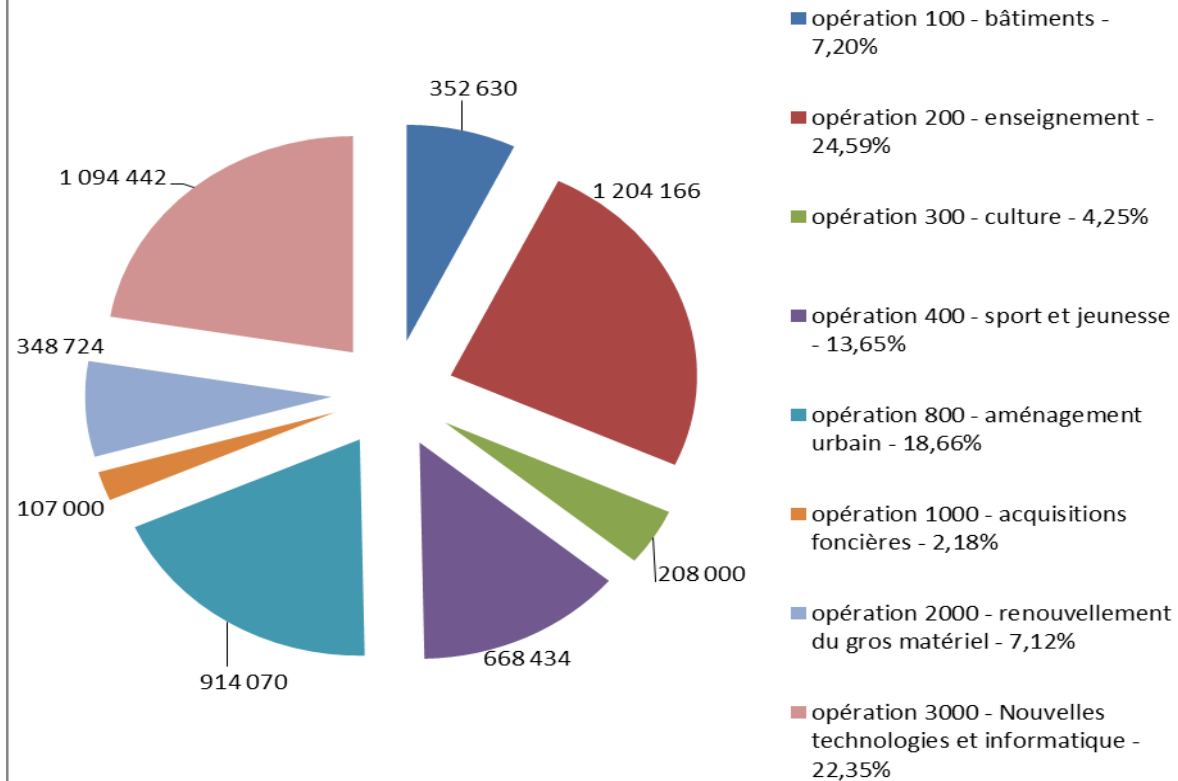
#### Les opérations récurrentes qui font l'objet d'une enveloppe définie annuellement :

- ✓ le gros entretien des bâtiments municipaux (opération 100) : 352 630 € pour, entre autres, diverses mises aux normes incendie, la mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite, l'aménagement sécurité sur les bâtiments, la climatisation du Centre de santé, la réfection de la clôture du Barceleau, l'installation d'une station de sous-comptage et les frais d'études.
- ✓ le secteur enseignement – formation (opération 200) : 1 204 166 € sont destinés à la poursuite de l'informatisation des écoles par la pose de câblage, les travaux de sécurisation liés au plan Vigipirate, les travaux d'aménagement dans les cours, l'extension et la fermeture du préau du groupe scolaire 1 Courdimanche, la création de salles de classes, la mise aux normes incendie, les travaux d'aménagement de la cantine du groupe scolaire Bosquet et la rénovation de sols.
- ✓ le secteur de la culture (opération 300) : 208 000 € sont budgétés pour la mise en conformité de l'ascenseur à la Maison des Enseignements Artistiques et la mise aux normes incendie du centre culturel Boris Vian suite au projet d'aménagement des loges.

- ✓ le secteur de la jeunesse et des sports (opération 400): 668 434 € sont prévus pour le remplacement de sols sportifs, les travaux de mise aux normes incendie, les frais d'études pour la future salle de sports de combat, les premiers diagnostics et travaux de de la piscine (100 000 €), la remise en état de la piste d'athlétisme, la rénovation des vestiaires du club house, les études pour reprise des désordres de la piscine et le renouvellement de modules sur le parcours santé du Parc Nord.
- ✓ l'aménagement urbain (opération 800) : 914 070 € sont estimés pour les travaux sur les réseaux de chauffage, la réhabilitation du parking Liberté, la réfection des allées des jardins familiaux, la reprise de la couverture et des toiles d'ombrage des serres municipales, l'aménagement des parcs, les études pour une ferme agro-écologique et l'installation de brumisateurs.
- ✓ les acquisitions foncières (opération 1000): 107 000 €, il s'agit d'une surcharge foncière consentie par la Ville lors de la réalisation de la résidence des Hautes-Plaines qui est versée chaque année. La créance s'éteindra en 2025.
- ✓ le renouvellement des gros matériels nécessaires au fonctionnement des services (opération 2000) : 348 724 € sont prévus pour le renouvellement partiel de la flotte automobile par l'acquisition de véhicules propres, le renouvellement de matériel dans les offices de restauration scolaire, le mobilier scolaire, la participation au dispositif « un atout-une école », le matériel pour le Centre de santé et, notamment, le cabinet dentaire, l'acquisition de tables, chaises, tentes pour les gros évènements de la Ville, le renouvellement des matériels d'entretien des espaces verts et des équipements sportifs en herbe.
- ✓ les investissements informatiques et nouvelles technologies (opération 3000) : 1 094 442 € sont prévus pour la sécurité des équipements, l'installation de bornes Wi-Fi, de tableaux numériques et d'ordinateurs portables dans les écoles (une demande de subvention a été formulée auprès de l'Etat pour les opérations qui concernent les écoles), l'acquisition de logiciels métiers et le renouvellement des matériels dans les services dans le cadre de la modernisation des structures, l'adaptation des moyens des services pour la mise en œuvre du télétravail, l'acquisition et mise en œuvre d'un outil de dématérialisation des convocations et documents liés aux conseils municipaux.

Les crédits relatifs à ces opérations sont inscrits au BP 2021 pour un montant de 4 897 466 €. Le graphique ci-dessous en illustre la répartition et indique un effort conséquent pour le domaine de l'éducation, de la modernisation des équipements, de l'aménagement du cadre de vie, du sport et de la jeunesse.

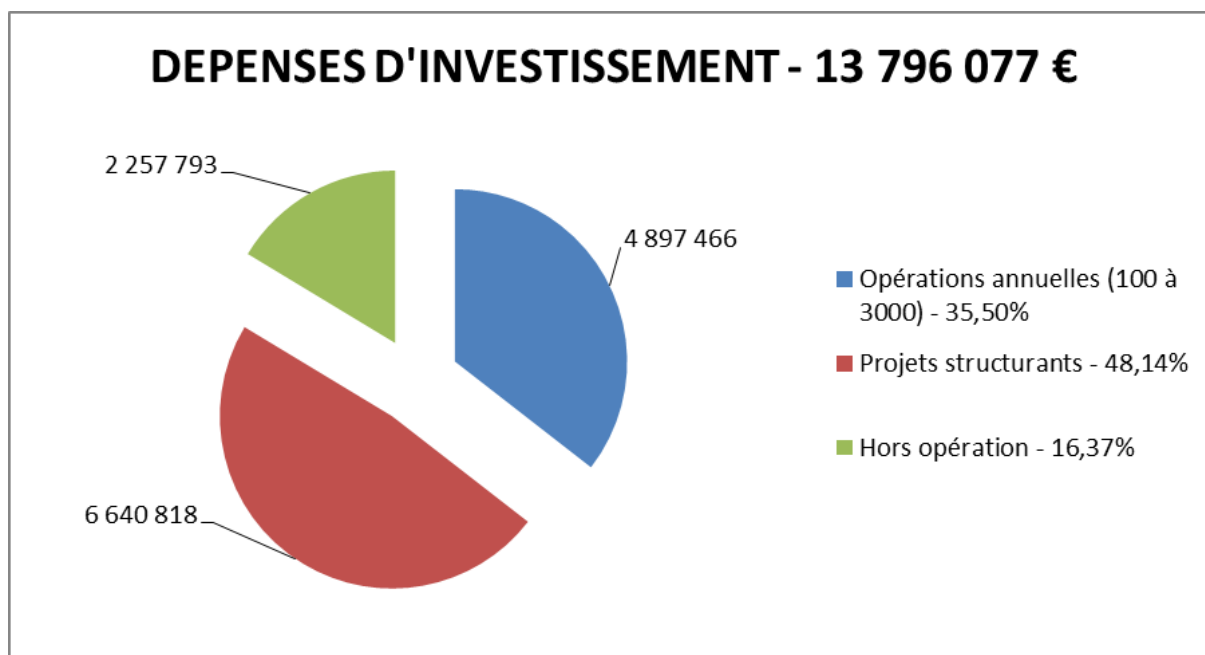
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS  
ANNUELLES - 4 897 466 €**



Enfin, également en section d'investissement et hors opération :

- le remboursement en capital de la dette pour 1 580 000 €, auquel s'ajoute le remboursement d'un prêt obtenu auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour 3 889 € ;
- le versement des fonds de concours liés au transfert de la compétence voirie (Ville et Courtabœuf) pour un total de 488 164 € ;
- des remboursements de cautions aux entreprises dont le bail d'occupation de locaux ou du domaine public s'achève : 63 000 € ;
- des opérations d'ordre pour 100 000 € (que l'on retrouve en recette d'ordre de fonctionnement).

Le graphique ci-dessous fait apparaître des investissements tournés vers les grands projets structurants pour la Ville et qui représentent 48,14 % des dépenses.



**B) RECETTES D'INVESTISSEMENT : 13 796 077 € soit -14,61 % par rapport au BP 2020**

Dans le document budgétaire, ces recettes figurent dans le tableau II A2 de la présentation générale du budget. Ce tableau se présente comme suit :

CHAPITRES	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BP 2020	MONTANTS PROPOSES BP 2021	% D'EVOLUTION
13	Subventions d'investissement	1 232 575,00	1 268 183,00	2,89%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 635 423,74	3 673 508,00	1,05%
23	Immobilisations en cours	5 200 000,00	5 887 722,00	13,23%
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>10 067 998,74</b>	<b>10 829 413,00</b>	<b>7,56%</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 000 000,00	750 000,00	-62,50%
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 500,00	5 500,00	-35,29%
27	Autres immobilisations financières	423 632,00	111 164,00	-73,76%
024	Produits des cessions immobilières	220 000,00		-100,00%
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 652 132,00</b>	<b>866 664,00</b>	<b>-67,32%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 720 130,74</b>	<b>11 696 077,00</b>	<b>-8,05%</b>
21	Virement de la section de fonctionnement	1 786 974,00	1 000 000,00	-44,04%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 000 000,00	1 100 000,00	10,00%
041	Opérations patrimoniales	650 000,00	0,00	-100,00%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 436 974,00</b>	<b>2 100 000,00</b>	<b>-38,90%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16 157 104,74</b>	<b>13 796 077,00</b>	<b>-14,61%</b>

a- Recettes réelles d'investissement : 11 696 077 € soit – 8,05 % par rapport au BP 2020

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

✓ Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : 750 000 €

Il s'agit, d'une part, du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et, d'autre part, de la taxe d'aménagement.

Le FCTVA permet à la Ville d'être remboursée par l'Etat d'une partie de la TVA qu'elle paye sur les investissements qu'elle fait. La recette n'est pas tout à fait équivalente à la dépense dès lors que le taux de remboursement de la TVA est de 16.404 %. Elle est perçue dans l'année qui suit la réalisation des investissements.

En 2020, le niveau d'investissement 2019 avait permis d'inscrire une prévision de FCTVA de 1 700 000 €. Considérant le niveau d'investissement de l'année 2020, qui a été inférieur à celui de 2019 notamment en raison de la crise sanitaire, cette recette est évaluée à 500 000 € pour 2021 soit une diminution de 70.5 %.

La taxe d'aménagement est une recette liée aux permis de construire délivrés sur la Commune et payée par les pétitionnaires. Elle est évaluée à 250 000 € pour 2021.

Ce chapitre est également celui qui sera abondé lors de la reprise des résultats après le vote du CA 2020.

✓ Chapitre 13 : subventions d'investissement reçues : 1 268 183 € soit + 2,89 % par rapport au BP 2020

Il s'agit des soldes de diverses opérations pour lesquelles la Commune a obtenu un financement soit du Département via un contrat départemental, soit de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay via le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux. Les opérations ainsi subventionnées sont des réfections de cours d'écoles, la réhabilitation du cinéma Prévert et du café-musique Radazik, l'aménagement des loges du centre culturel Boris Vian, la vidéosurveillance, et le self de la Dimancherie.

- ✓ Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés : 3 673 008 € soit + 1,05 % par rapport au BP 2020

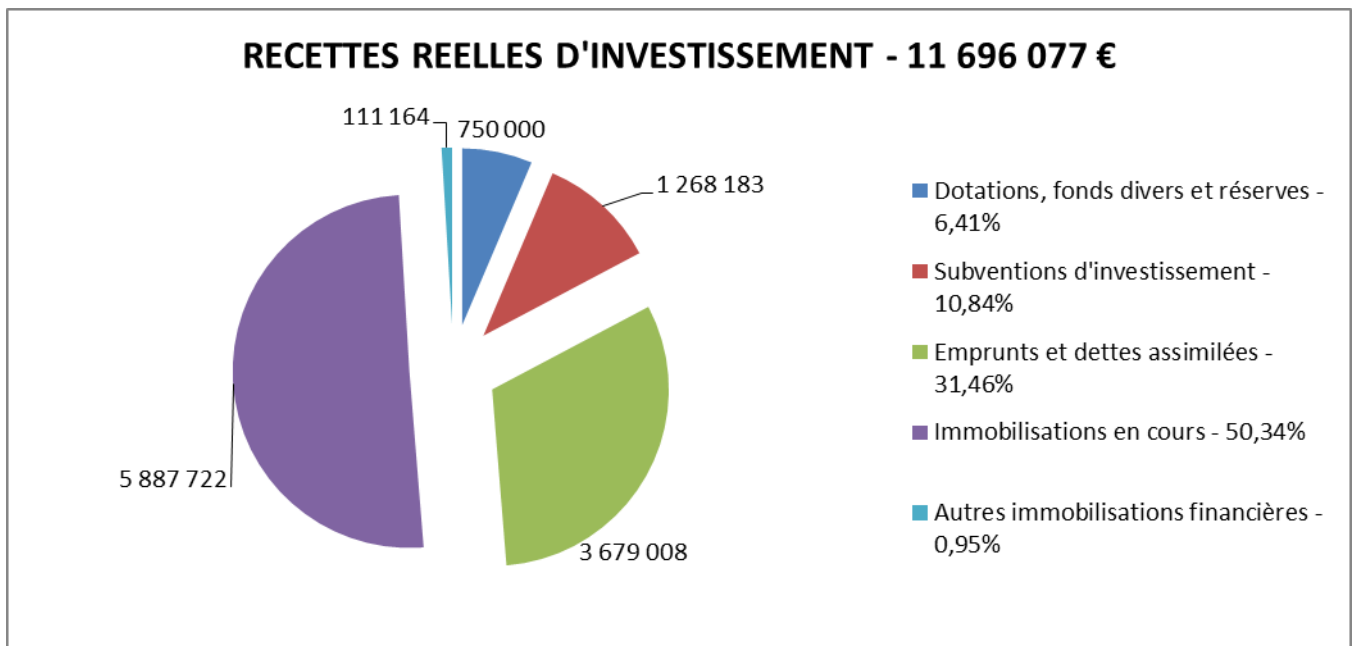
Il s'agit des cautions que la Commune peut percevoir des locataires et entreprises qui s'installent sur son domaine public ou dans ses locaux (5 500 €), et de l'estimation de l'emprunt dit d'équilibre qui vient abonder les recettes de la section d'investissement pour garantir le financement des projets inscrits au budget. Il sera ajusté en fonction de la réalisation budgétaire effective de 2021.

- ✓ Chapitre 23 : immobilisations en cours : 5 887 722 € soit +13,23 % par rapport au BP 2020

Il s'agit des remboursements d'avances par la SORGEM à la Ville dans le cadre de la clôture en cours des deux opérations d'aménagement pour lesquelles elle a reçu mandat : Centre-ville et Amonts.

- ✓ Chapitre 27 : autres immobilisations financières : 111 164 € soit - 73,76 % par rapport au BP 2020

Il s'agit du remboursement par la CPS de la dette relative à la compétence voirie. Ce montant, défini lors du transfert, est dégressif jusqu'en 2024 et s'éteint en 2025.





b- Recettes d'ordre d'investissement : 2 100 000 € soit -38,90 % par rapport au BP 2020

Ces recettes concourent à la constitution de l'épargne brute.

- ✓ Chapitre 021 : virement de la section d'investissement : 1 000 000 €

Il s'agit de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement et consacré au financement de l'investissement. Ce virement est une opération d'ordre dans la mesure où il ne se réalise pas. La réalisation de l'autofinancement intervient lors de l'approbation des résultats de l'année, de l'affectation des résultats réellement constatés et de la couverture du besoin de financement constaté à la section d'investissement.

- ✓ Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section : 1 100 000 €

Il s'agit de la dotation aux amortissements. Cette opération est le pendant du chapitre 042 en dépense de la section de fonctionnement. Elle consiste dans la prise en compte de la vétusté du patrimoine.

### III EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'enveloppe globale du BP 2021 s'élève donc à 57,92 M€ :

Sections	Dépenses en €		Recettes en €	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
Fonctionnement	42 025 151	2 100 000	44 025 151	100 000
	<b>44 125 151</b>		<b>44 125 151</b>	
Investissement	13 696 077	100 000	11 696 077	2 100 000
	<b>13 796 077</b>		<b>13 796 077</b>	
<b>Total BP 2021</b>	<b>57 921 228</b>		<b>57 921 228</b>	